



conditions pour une révision de pension alimentaire

Par **jeanba72**, le **03/03/2020** à **19:07**

Bonjour,

J'ai mon fils en garde alternée, je verse une pension alimentaire à sa maman de 150€ par mois. Un écart de revenu justifiant la somme à l'époque. Ma situation privée (père célibataire) et financière n'a pas changé. Au moment du jugement, j'ai déclaré 2500€ net et elle 1400€ net (avec aides aux logements).

En revanche, mon ex-compagne a déménagé passant d'un appartement à 440€ de loyer à une maison avec jardin (loyer de toute évidence supérieur). Elle m'indique que cette maison sera aussi celle de son nouveau compagnon (qui gardera son appartement actuel dans une autre ville m'a t elle dit). J'en déduis qu'elle partage ses charges avec un tiers qui dispose de revenu.

Ensuite, elle m'explique qu'elle est toute seule sur le nouveau bail et qu'elle paye seule ses factures (peut être pour toucher des aides au logement). J'en déduis alors que son niveau de revenus à elle seule a augmenté pour se permettre de louer une maison plutôt qu'un appartement. Elle entretient le flou sur cette nouvelle situation.

Dans les deux cas, sa situation financière a changé mais elle ne veut pas me dire clairement. Suis je en droit de demander une révision, voir la suppression du versement de la pension alimentaire devant le JAF au vue de ses éléments et son probable changement de situation?

Cordialement

Par **youris**, le **03/03/2020** à **19:59**

bonjour,

vous avez le droit de demander une diminution de la pension alimentaire que vous versez à votre ex pour votre fils mais il vous appartiendra de prouver au JAF que la situation financière de votre ex s'est amélioré, des simples déductions me semblent insuffisantes.

salutations

Par **Visiteur**, le **03/03/2020** à **20:46**

Bonjour

Vous pouvez utiliser ce CERFA

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **jeanba72**, le **03/03/2020** à **20:52**

Merci pour ces infos mais comment le prouver de tels changements avec des éléments qui sont en sa possession. Bail du logement à deux , augmentation de salaire, concubinage avec une personne ayant des revenus... etc. J'embauche un détective privé!